

Checklist : Justificatifs pour l'abattement handicapé en succession

Introduction

- L'abattement spécifique de 159 325 € est applicable aux héritiers, légataires ou donataires handicapés.
- Ce document liste les pièces indispensables à transmettre à votre notaire pour valider votre éligibilité fiscale.
- Assurez-vous que les documents couvrent la date du décès pour garantir l'application de l'abattement.

Pièces d'identité et état civil

- Copie de votre pièce d'identité en cours de validité (CNI ou passeport).
- Livret de famille ou acte de naissance pour justifier le lien de parenté avec le défunt.
- Copie de l'acte de décès du défunt.

Justificatifs de l'invalidité

- Notification de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) attestant du taux d'incapacité.
- Carte Mobilité Inclusion (CMI) avec mention 'Invalidité' ou 'Priorité'.
- Justificatif de perception de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) ou de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).
- Attestation de la Sécurité Sociale confirmant le classement en invalidité de 2ème ou 3ème catégorie.
- Certificat médical détaillé (si la notification MDPH est ancienne ou en cours de renouvellement).

Conseils pratiques pour le dossier

- Transmettez les documents originaux ou des copies certifiées conformes à votre notaire.
- Anticipez les délais de traitement en cas de renouvellement de vos droits MDPH.
- Vérifiez que les documents sont bien datés et signés par les autorités compétentes.
- Conservez une copie numérique de l'ensemble du dossier pour vos archives personnelles.